

*Quartidi 14 Thermidor, an Ve.*

Mardi, 1er août 1797.

(N<sup>o</sup>. 74.)

Vis consili expers mole ruit suâ ;  
 Vim temperatam di quoque provehunt  
 In majus :

## A U T R I C H E.

*Vienne, le 15 juillet (27 messidor).* La chancellerie d'Etat est occupée, en ce moment, à rédiger les actes qui constatent les prétentions de l'empereur sur la Dalmatie vénitienne, en sa qualité de roi de Hongrie : telles sont les formalités dont on couvre ordinairement les usurpations.

On n'a point publié en son tems le trait suivant, qui mérite d'être universellement connu : A l'approche des Français, le comte d'Arco, prince-évêque de Seckan, en Basse-Styrie, fit savoir aux états assemblés, qu'en cas de besoin, il étoit prêt à leur envoyer dix quintaux d'argent monnoyé et travaillé, pour subvenir aux contributions qui pourroient être imposées par l'ennemi. Ensuite, lorsqu'il fut sommé de prêter serment de fidélité à la république française, il répondit avec une fermeté héroïque : *J'ai prêté deux sermens en ma vie, l'un à ma religion, le second à mon souverain. Aucune autre puissance ne sauroit me forcer de lui en prêter un troisième.*

## I T A L I E.

*Extrait d'une lettre de Rome, du 7 juillet (19 messidor).*

« J'ai voulu avoir des détails surs et authentiques, avant de vous annoncer l'évènement horrible qui a eu lieu au château Saint-Ange, la veille de la Saint-Pierre et Saint-Paul, et qui a manqué de faire sauter une grande partie de la ville de Rome. On entendit d'abord le bruit terrible d'une explosion, qui fit trembler toutes les maisons : on apprit, peu de tems après, qu'un bastion de ce château avoit sauté en l'air; il s'y trouvoit de la poudre et des boulets. Plusieurs personnes ont péri; d'autres ont été grièvement blessées. La violence de l'explosion fut telle, qu'au milieu d'une grêle de pierres, plusieurs boulets percèrent un mur d'une forte épaisseur, et allèrent se fixer dans une muraille voisine; il y en eut même qui furent lancés avec violence jusques dans les corridors du Belvédère, dans le palais du Vatican, sur la place, etc. Les dégats ont été affreux. On n'a pas manqué de dire que le feu avoit pris par hasard au magasin; mais les gens de l'art, en faisant l'examen de cet accident, on trouva qu'il n'étoit pas fortuit, mais bien prémédité; en conséquence il a été proposé une récompense de mille écus à quiconque dénoncera les coupables. En un mot, on prétend que trois mines avoient été préparées dans Rome, mais que celle qui se trouvoit dans la

» partie inhabitée de la ville, du côté des prés et des vignes, » a fait son effet, sans pouvoir se communiquer aux deux » autres, le vent ayant enlevé la traînée de poudre en » plusieurs endroits : ce qui a fait manquer le *grand coup*. » On a arrêté plusieurs Français, pour tirer d'eux quelques » renseignemens sur cet évènement : il est à remarquer qu'il » avoit été fait des motions pour soulever le peuple, qui » toutefois resta dans le devoir, malgré la cherté des » vivres et la disette extrême du numéraire, malgré les placards de *vive la liberté et l'égalité et mort aux tyrans*, » affichés aux palais des nobles, malgré les insultes faites » aux images de la Vierge, et malgré les coups de fusils » tirés de nuit sur la patrouille bourgeoise. » L'ambassadeur de la république française a demandé, » par écrit, l'élargissement de toutes les personnes arrêtées » pour cause de leurs opinions ».

## A L L E M A G N E.

*Francfort, le 24 juillet (6 thermidor).* Le prince de Condé vient de notifier au corps d'armée qu'il commande, l'ordre suivant :

## A R M É E D E C O N D É.

*Ordre du 20 juillet.*

« S. M. l'empereur de Russie me fait l'honneur de me mander » que le roi de France vient de faire auprès d'elle une démarche à » l'égard de cette armée, et que S. M. impériale se flatte que S. M. » et moi aurons lieu d'être également satisfaits des ouvertures que » son ministre est chargé de me faire en son nom. » L'empereur de Russie veut bien venir au secours de l'armée : » ce souverain va demander aux cours de Vienne et de Londres, de » nous continuer leurs généreux bienfaits. Jusqu'à ce que tous les » arrangemens soient pris, il veut bien me faire assurer, que du » moment où il se chargera de l'armée, depuis le premier lieutenant- » général jusqu'au dernier soldat, tous les individus qui la compo- » seront et qui voudront profiter de ses bienfaits, conserveront les » mêmes appointemens et solde dont ils jouissent dans ce moment. » On ne saura que par le retour d'un courrier qui va être envoyé en » Russie, la nature et l'espèce des concessions héréditaires et dis- » ponibles que S. M. impériale veut bien promettre à l'armée, en » accordant à la noblesse française les mêmes droits dont jouit la » noblesse russe. »

## FRANCE.

Dieppe, le 11 thermidor (29 juillet). Les frères et amis ont ici l'oreille basse depuis quelques jours, sans qu'on sache décidément pourquoi. Ce que je puis vous assurer, c'est qu'on a arrêté ces jours-ci, à Rouen, six ou sept jacobins, accusés d'un complot tendant à massacrer les autorités constituées et une foule d'honnêtes gens : un nommé *Famine* y figure, et une foule de témoins dépose, chaque jour, dans cette affaire.

Le 8 thermidor, un limonadier, nommé V.... se lamentoit, en présence des frères et amis, sur la fête du lendemain. « C'est un grand jour pour ces puants d'aristocrates. » Mais, pour moi, je mettrai un crêpe de douleur, car je suis à jamais frère et ami. Ce discours est fort édifiant. Mais qu'en dira Tallien ? Il n'auroit pas dans cette assemblée osé vanter son poignard.

Je ne sais quelle municipalité avoit écrit au département que, faute de fonds, elle ne pouvoit faire la fête du 9 thermidor. La nôtre a trouvé cet arrêté d'un bon modèle, et l'a copié. Mais le département de Rouen a passé outre et ordonné que la fête eût lieu. Il est vrai qu'il n'a pas pourvu à ce qu'on criât : *Vive la république*. Il y a eu beaucoup de monde, et pas un cri.

Vous savez sûrement que Hardy, venu à Rouen pour travailler la marchandise, s'est fait cracher au visage, et qu'il n'a tenu qu'à lui d'être souffleté : par malheur il a fui.

Nous avons dans toute la province des sociétés philanthropiques associées avec celle de Paris. On prétend qu'on envoie de cette ville une pancarte contenant un pouvoir d'ins-tituteur pour celui qui est à la tête, et le règlement. Ne seroit-ce pas la théophilantropie ? Chaque courrier apporte à la société affiliée des nouvelles de toute la France, relativement aux jacobins. Est-ce une nouvelle invention de ces Messieurs, pour communiquer sous une autre forme que celle de clubs ? Est-ce une contre-mine de leurs adversaires pour les dénoncer par-tout, et présenter sans cesse à toute la France le tableau de l'infamie activité de cette faction ? C'est à la commission des inspecteurs de la salle des conseils à éclaircir cela, à découvrir le nid.

Paris, le 13 thermidor.

Que dites-vous de la plume de Barras ? Mais que dites-vous du grand sabre de l'évêque d'Autun à la réception des ambassadeurs ? Et que dites-vous des mines et des *bravo* de madame de Staël ? et de la statue de la Sagesse au milieu de tout cela ? Il est clair qu'elle préside. Qui ? La Sagesse.

Le tribunal criminel de la Charente absout cinq accusés de complicité avec Babœuf, comme non complices. Mais, ce même tribunal déclare qu'il y a eu conspiration. Il y a eu conspiration ! Que dit ce tribunal, quand les jurés de Vendôme ont dit que cette conspiration n'avoit pas existé ? Historiens à venir, arrangez ces contradictions comme vous pourrez ; mais observez que le tribunal de la Charente n'étoit pas influencé par Merlin.

« J'ai la certitude, dit le *Miroir*, que s'il y a des jacobins dans l'armée d'Italie, ils forment l'excessivement petite minorité. On a à cet égard des renseignements certains. » Je parierois pour la vérité de ce que dit le *Miroir*. Mais il y

a six ans qu'en France l'excessivement petite minorité domine et tourmente la majorité excessivement insouciant, inattentive et molle.

*Affluence des terroristes de tous les départemens, à Paris.*

Il n'est point de représentant du peuple qui ne reçoive chaque jour des lettres par lesquelles on l'avertit que des terroristes mandés de Paris pour une expédition importante, se sont mis en route pour se rendre dans cette capitale.

Or, pour qu'on ne dise pas que l'arrivée de tous ces hommes dangereux est un pur effet du hasard, il est important de faire connoître à la France les circonstances de cette réunion.

1°. Les mêmes invitations de venir à Paris ont été envoyées dans toute la république, en même tems.

2°. Elles sont adressées par-tout aux mêmes hommes, c'est-à-dire à des terroristes qui se sont distingués par leurs actions révolutionnaires.

3°. Elles distinguent toutes l'époque à laquelle il faut arriver. Cette époque est celle où la conspiration triumvirale devoit s'exécuter.

4°. Ces lettres invitatoires ne laissent même pas ignorer de quoi il est question. Après avoir confronté les avertissements que nous recevons de toutes parts, on voit que par-tout, les jacobins se flattent d'une explosion prochaine, d'une attaque portée au corps législatif, et du massacre de plusieurs représentans du peuple.

5°. Ces représentans sont même nommés : ce sont Dumolard, Vaublanc, Pichegru, Villaret-Joyeuse, Willot, Boissy-d'Anglas, Camille Jordan, Henry Larivière, et vingt autres qui sont aussi nommés.

6°. Des militaires nous écrivent qu'on leur a proposé de venir à Paris pour soutenir le directoire contre le corps législatif ; et l'un d'eux, en nous développant ce fait dans une lettre bien signée, ajoute avoir fait cette réponse : J'aime mon pays et sa constitution ; je verserai mon sang pour leur défense ; mais je ne suis pas assez J. f. pour aller combattre des représentans qui se dévouent pour rétablir l'ordre et la justice ; c'est pour eux, au contraire, que je dois combattre.

7°. Il n'est pas de représentant qui ne reconnoisse à leur visage farouche, les buveurs de sang de son pays. Ils sont tous arrivés. Que viennent-ils faire ? Pourquoi les souffret-on ? Et à quel usage veut-on les employer ?

8°. Des émissaires du cercle constitutionnel parcourent encore les départemens ; ils excitent tous les terroristes à reprendre courage en les assurant que cette fois le coup ne manquera pas, et qu'il faut soutenir dans les provinces, l'ouvrage que les frères et amis doivent tenter dans la capitale.

9°. Pour faire coïncider toutes les mesures, on cherche à effrayer tous les acquéreurs de domaines nationaux, en disant aux uns qu'ils vont être dépouillés ; à d'autres, qu'ils seront pendus sur leurs propriétés, ainsi que tous ceux qui se sont montrés partisans de la révolution.

10°. L'on travaille à forcer les insurgés de la Vendée et de tous les départemens de l'ouest à reprendre les armes ; et des administrateurs de départemens, nous mandent que les frères et amis font, par fois, le sacrifice d'un patriote que l'on assassine afin d'épouvanter tous les autres.

11°. Il est question encore de travailler à trouver des prétextes pour mettre plusieurs pays en état de siège, afin d'y déployer la force militaire, et enlever à main armée, non seulement les contributions, mais encore ce que chacun possède.

Enfin il est évident que le même système de terreur est organisé dans toute la république; et que si le corps législatif ne prend pas des mesures promptes et vigoureuses, la France est perdue sans ressource.

Il importe que les administrations et les bons citoyens redoublent de surveillance, et qu'ils s'empressent d'avertir leurs représentans de tout ce qui peut venir à leur connoissance. Il importe aussi qu'ils rassurent les acquéreurs de domaines nationaux, en leur démontrant que le corps législatif maintiendra toujours les ventes légitimement faites, et qu'il ne souffrira pas qu'on les dépossède.

Nous laissons au corps législatif et aux commissions chargées de prendre des informations sur la conspiration, le soin de résoudre les questions suivantes :

1°. Est-il constant que des troupes soient de fait entrées dans le rayon constitutionnel, qu'elles ne pouvoient franchir sans un décret du corps législatif ?

2°. Est-il constant que, malgré l'ordre de leur faire rebrousser chemin, il en soit revenu plusieurs détachemens, comme on l'a fait entendre dans le rapport de Pichegru ?

3°. Est-il constant que l'on a fait marcher ces troupes furtivement et par des chemins de traverse, pour mieux dérober leur arrivée ?

4°. Est-il constant que dans plusieurs endroits, comme à Epernay, personne n'étant prévenu de cette marche extraordinaire, les habitans ont été obligés de se cotiser, et de faire une somme, pour se garantir des réquisitions militaires dont ils étoient menacés ? Ceux d'Epernay sont encore en avance d'une somme de 100 louis d'or.

5°. Est-il constant que toutes les caisses des receveurs et percepteurs ont été mises à sec par ordre des commandans, exécuté militairement dans le département de la Marne, et autres qui sont sur le passage ?

6°. Est-il constant que les soixante pièces de canon devoient être braquées sur les hauteurs de Montmartre, pour contenir et foudroyer Paris, au besoin ?

7°. Enfin, résumant toutes les circonstances qui, depuis huit jours, ont été rendues publiques, et celles sur lesquelles on croit devoir encore garder le silence; est-il constant qu'il a existé une conspiration contre le corps législatif et contre la constitution ?

Représentans du peuple, soyez prudents; examinez, pesez tous les faits dans votre sagesse: mais si vous trouvez la preuve d'une conspiration ou des présomptions violentes de son existence, faites votre devoir; — frappez. — Dépositaires de la puissance nationale, songez que si, par votre indulgence, par votre foiblesse, vous épargnez des coupables, vous devenez responsables envers toute la nation, des malheurs qui peuvent arriver par la suite; et si, par votre imprudence, le coup manqué n'est que suspendu; si vous-mêmes, victimes désignées par votre nom, vous tombez sous le fer des assassins, songez que votre mort ne vous justifiera point aux yeux de la France, et qu'elle reprochera sans cesse à votre mémoire, des maux qu'il étoit en votre pouvoir de prévenir.

Par un député.

*Voyage en Angleterre, en Ecosse, aux îles Hébrides, avec figures, etc., par B. Faujas de Saint-Fond, 2 volumes. Chez Jansen, rue des Saints-Pères, N°. 1193, faubourg Saint-Germain.*

Le nom de l'auteur annonce le genre de cet ouvrage, que remplissent en grande partie des descriptions minéralogiques.

M. Faujas de Saint-Fond a parcouru les montagnes d'Ecosse avec cet œil observateur qu'il avoit déjà porté sur celles du midi de la France. L'exactitude de ses observations n'empêche pas qu'elles ne soient animées. On voit que son esprit a su embrasser un grand nombre d'études différentes. Il parle avec le même intérêt des manufactures de Newcastle, et des trésors de l'antiquité recueillis dans le musée britannique, des phénomènes qu'offrent au physicien les grottes et les rochers de l'Ecosse; des mœurs hospitalières du peuple qui les habite, des hymnes de l'antique union qu'on y répète encore, du sage historien Robertson; de l'ingénieuse sagacité de Smith, et de la profondeur du savant médecin Cullen, du télescope d'Herschel, qui recule sans cesse les limites des cieux, et du laboratoire de ce Priestley, qui, après avoir renouvelé la chimie par les expériences les plus neuves et les plus sûres, étonne les théologiens par les exagérations de son enthousiasme.

Les îles Hébrides, peu connues des voyageurs français, ont sur-tout fixé l'attention de M. Faujas de Saint-Fond.

La description de l'île de Raffa, est aussi curieuse qu'instructive. Là, se trouve cette grotte où le génie des premiers bardes avoit placé le palais de Fingal, et qui a retenu le nom de ce héros. La nature y semble avoir réuni tous ses prodiges, et ses jeux ont surpassé, en les imitant, l'art, les proportions et la régularité de notre architecture. On chante encore autour de cette grotte magique, les airs amoureux ou guerriers du siècle de Fingal; et l'imagination peut concevoir sans peine, qu'avec des mœurs et des souvenirs semblables, on se plaise au milieu des rochers arides, au bord d'une mer orageuse, et dans ces solitudes qui semblent séparées du reste du monde.

Le goût des vers et de l'harmonie est toujours naturel aux habitans de ces contrées. M. Faujas de Saint-Fond les a plus d'une fois entendu chanter une romance en l'honneur de l'infortunée Marie Stuard, pour laquelle ils ont conservé, dit-il, une sorte de respect religieux. Ils sont profondément attendris toutes les fois qu'ils répètent la complainte où sont tracées ses aventures. « Marie, ajoute le voyageur, étoit donc belle, » affable et généreuse; elle aimoit les arts; elle a languï dans une longue captivité; elle est morte avec courage: il en faut moins pour intéresser des hommes paisibles, que » la politique et les crimes qu'elle engendre, n'ont pas corrompus, etc. »

On sait que les travaux utiles de l'industrie n'ont jamais été plus multipliés qu'en Angleterre. M. Faujas de Saint-Fond reconnoît, à cet égard, la supériorité des Anglais, qui peuvent encore nous donner de grandes instructions. Ils voient tous les arts de la paix fleurir depuis un siècle, à l'abri d'une sage liberté, qui s'éloigne également de la licence et de la servitude. Puissent-ils être assez sages pour se préserver du fléau de l'anarchie qui menace l'Europe entière, et qui détruiroit bientôt, en s'introduisant dans leur île, tous les bienfaits dont l'agriculture et le commerce l'ont enrichie sous un gouvernement libre et sage, qui a reçu les éloges de Mon-

tesquien, et les anathèmes de tous ceux qui se sont crus, dans ces derniers temps, plus habiles que ce grand homme.

F.

## CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE DE DUMOLARD.

Séance du 13 thermidor.

Après avoir entendu Borel, le conseil arrête l'impression et l'ajournement d'un projet tendant à rapporter l'arrêté du comité de sûreté générale, en date du 13 brumaire, an 4, qui déclare que la loi du 3 brumaire, portant amnistie pour tous les délits relatifs à la révolution, est applicable au meurtre commis à Auxerre, le 19 août 1792, dans la personne des citoyens Poterat et Douchy, au moment où ils étoient, avec la garde nationale, le nouveau serment prescrit par l'assemblée législative.

A la suite d'un rapport présenté par Saladin sur les réclamations de six mille habitans de Toulouse, contre l'oppression sous laquelle ont été faites les élections de l'an 4 et de l'an 5, le conseil ordonne encore l'impression d'un projet qui annule ces élections, et convoque les assemblées communales de Toulouse pour procéder à de nouveaux choix.

Willot obtient la parole pour une motion d'ordre : La commission que vous avez chargée de prendre des mesures, relativement à la marche inconstitutionnelle des troupes, a rempli sa tâche : elle a dû se dissoudre. D'après les résolutions que vous avez prises, et que le conseil des anciens a converties en lois, il ne peut plus exister de méprises dans le mouvement des armées de l'intérieur.

Mais la commission des inspecteurs de la salle ne doit pas moins surveiller. Des renseignemens surs attestent que les troupes qui avoient reçu ordre de rétrograder, sont encore agitées d'un funeste vertige. Vous vous êtes montrés grands et généreux, en ne voulant point trouver de coupables : cependant trop de sécurité peut vous perdre.

Des troupes nombreuses se rassemblent à Rheims, et leur commandement est confiée à un général qu'un club tout puissant appelloit au ministère de la guerre, malgré l'insuffisance de son âge. Je sais que le corps législatif n'a pas droit de demander au directoire le but des opérations militaires; mais si les troupes, dont je parle, sont destinées pour Brest, à une expédition maritime, pourquoi leur route n'est-elle tracée par le nord-ouest de Paris? Pourquoi ces troupes sont-elles composées de dragons, de hussards, d'un corps de mille canonniers? Pourquoi disent-elles qu'elles marchent contre le corps législatif (murmures); oui, contre vous, représentans du peuple, contre vous que des soldats égarés appellent les ennemis de la république, du gouvernement et de la paix?

Le directoire n'a donné que des réponses évasives sur ces événemens. Il est temps de remonter aux auteurs de ces intrigues machiavéliques. Le général, le chef de l'état-major, le commissaire-ordonnateur sont responsables; c'est en les poursuivant qu'on parviendra enfin à connoître la vérité.

Je demande que la commission des inspecteurs soit tenue

de communiquer au conseil les nombreux renseignemens qu'elle a reçus et reçoit encore tous les jours.

Après avoir entendu son rapport, votre sagesse indiquera ce qu'il faut faire.

Ce discours sera livré à l'impression.

Delahaye : La Commission dont Willot fut l'organe, n'a point rempli tout son objet. Nous ignorons encore qui a fait marcher les troupes, qui leur a tracé leur route. Les mesures que vous avez prises, d'après l'avis de la commission, peuvent garantir votre indépendance pour l'avenir, mais elles sont insuffisantes pour le moment. Les troupes ont rétrogradé au-delà du rayon constitutionnel; mais Amiens, Chartres, Orléans, Rheims, sont encore remplis de nombreux détachemens. Les cartouches en dépôt à Vendôme, en ont été enlevées pour Paris. Douze lieues nous séparent en vain de la force armée : elle peut franchir cet espace en une nuit; elle peut venir nous assiéger demain, ou nous empêcher de nous réunir, comme on voulut le faire au 31 mai. (Murmures).

Je vous adjure, généreux Parisiens, de rendre hommage à la vérité ! N'entendez-vous pas tous les jours des soldats égarés dire, qu'ils viennent mettre le conseil des cinq cents à la raison? Et moi-même, j'ai entendu un homme revêtu d'une fonction éminente, se permettre ce propos : « Le corps législatif est en insurrection contre le directoire; » mais mille hommes placés au conseil des cinq cents, et » mille à celui des anciens, suffiront pour faire triompher » les patriotes. »

Je demande que la commission ne soit point dissoute, et qu'elle soit tenue de nous présenter un rapport clair et précis sur les réponses du directoire, relativement aux faits qui motivent de trop justes allarmes.

Guillemardet ne voit aucun danger réel pour le corps législatif. « On se plaît, dit-il, à créer des fantômes pour avoir le plaisir de les combattre, ou plutôt pour forcer le directoire à renvoyer des ministres qui ont sa confiance. L'approche des troupes ne peut effrayer que les royalistes, les anarchistes, et ces hypocrites, qui n'embrassent la constitution que pour mieux l'étouffer; les vrais républicains n'ont rien à redouter des défenseurs de la liberté; et l'immense majorité du corps législatif est composé de vrais républicains ». L'opinant invoque l'ordre du jour sur la proposition de Willot.

Quelques membres réclament en vain l'impression du discours de Guillemardet, et l'adoption de sa proposition. L'une et l'autre est rejetée.

Doulcet et Bornes appuient ensuite fortement la conclusion de Willot. L'assentiment du conseil la convertit en arrêté.

## CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE DUPONT DE NEMOURS.

Séance du 13 thermidor.

Sur la proposition de Chassiron, le conseil rejette la résolution du 20 messidor, concernant la contribution personnelle, mobilière et somptuaire. Le motif du rejet est que la résolution ne détermine pas clairement les bases de l'impôt et de sa portion.

On souscrit pour ce journal, à Paris, chez GRAPART, rue de Thionville, No. 44; CUCHET, rue et Hôtel Serpente; et PICARD, rue de Thionville, No. 40: et pour toute la Belgique, chez Horgnies, à Bruxelles.

Le prix de l'abonnement est de 9 liv. pour trois mois; de 18 liv. pour six mois, et de 36 liv. pour l'année.